



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/21753  
14 septembre 1990  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 14 SEPTEMBRE 1990, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU JAPON AUPRES DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer des renseignements détaillés sur les mesures complémentaires que le Japon a annoncées le 14 septembre 1990 et qui visent à renforcer encore sa contribution aux activités menées en vue de rétablir la paix au Moyen-Orient.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,

Représentant permanent du Japon  
auprès de l'Organisation des  
des Nations Unies

(Signé) Yoshio HATANO

ANNEXE

Mesures complémentaires prises le 14 septembre 1990 par le Japon pour appuyer les activités visant à rétablir la paix au Moyen-Orient

Outre les mesures annoncées le 29 août pour contribuer au rétablissement de la paix au Moyen-Orient, le Gouvernement japonais a décidé le 14 septembre de prendre les mesures ci-après :

1. Dans le cadre de son assistance économique aux pays touchés du Moyen-Orient, le Japon fournira une aide s'élevant à 2 milliards de dollars à l'Egypte, la Turquie et la Jordanie, qui ont subi de graves pertes économiques du fait de la situation actuelle.

Des produits de première nécessité, d'une valeur de 600 millions de dollars - incluse dans le montant susmentionné - seront immédiatement fournis à l'Egypte, à la Turquie et à la Jordanie à titre exceptionnel, pour les aider à faire face à cette situation extraordinaire, ce montant constituant un prêt non lié à des conditions extrêmement favorables (taux d'intérêt de 1 % et remboursement sur 30 ans).

En ce qui concerne les mesures complémentaires à prendre, le Japon décidera en temps voulu des modalités et du contenu spécifique de l'assistance, en tenant compte de l'évolution de la situation et en consultation avec les pays et les organisations internationales intéressés. Parallèlement, le Japon coopérera de façon positive avec les pays et les organisations internationales intéressés en vue de faciliter les efforts concertés multinationaux.

2. Le Gouvernement japonais, qui traverse de graves difficultés budgétaires, a déjà annoncé qu'il coopérerait aux activités visant à rétablir la paix dans la région du Golfe, sa contribution s'élevant à 1 milliard de dollars.

Etant donné l'évolution de la situation au Moyen-Orient et reconnaissant qu'il lui incombe de contribuer davantage aux efforts internationaux faits actuellement par divers pays en vue de rétablir la paix et la stabilité dans la région du Golfe, le Gouvernement japonais a annoncé aujourd'hui qu'il était prêt à apporter une contribution d'une valeur de 1 milliard de dollars en sus du montant déjà annoncé (soit un total de 2 milliards de dollars).

3. S'agissant de la coopération médicale, qui est un des aspects de la contribution qu'il apporte aux efforts visant à rétablir la paix au Moyen-Orient que l'invasion du Koweït par l'Iraq a rompue, le Japon enverra pour la première fois le 10 septembre une équipe médicale dans le Royaume d'Arabie saoudite. Cette équipe, composée de 17 personnes (un chef, des médecins, des infirmiers et des coordonnateurs) étudiera la situation et fera le travail préparatoire nécessaire aux activités médicales qui seront entreprises dans la capitale et les autres grandes villes d'Arabie saoudite.